

COMMUNE DE GRANDVAUX

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Grandvaux

Séance : 26 octobre 2009
Présidence: M. Jean-Luc Badoux
Objet : Adoption d'un règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

CONCLUSIONS

Au vote, le Conseil communal de Grandvaux,
- vu le préavis municipal N° 27/09, du 14 septembre 2009,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 43 voix contre 2 et 4 abstentions



- **d'adopter** le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires, de même que la liste des taxes, faisant partie intégrante du règlement, compte tenu des adjonctions et amendements acceptés.

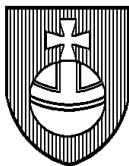
Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2009

Le Président

La Secrétaire

Jean-Luc Badoux

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE GRANDVAUX

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Grandvaux

Séance : 26 octobre 2009
Présidence: M. Jean-Luc Badoux
Objet : Remplacement d'une conduite d'eau à la route de Lausanne –
2^{ème} partie - Demande de crédit

CONCLUSIONS

Au vote, le Conseil communal de Grandvaux,
- vu le préavis municipal N°28/09, du 28 septembre 2009,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 49 voix, à l'unanimité



- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'une conduite de distribution d'eau et de défense incendie à la route de Lausanne; 2^{ème} étape ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 370'200.- HT ;
- **de financer** ce montant :
 - par la subvention ECA de CHF 65'000.-, et
 - par un emprunt bancaire pour le solde de CHF 305'200.- dans le cadre du plafond d'emprunt voté pour la législature en cours ;
- **d'amortir** l'investissement net de Fr. 305'200.- sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 15'300.- par année, par le compte 810.331.928, la première fois au budget 2011. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 7'000.- selon les conditions actuelles.

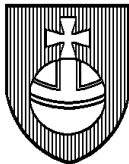
Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2009

Le Président

La Secrétaire

Jean-Luc Badoux

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE GRANDVAUX

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Grandvaux

Séance : 26 octobre 2009
Présidence: M. Jean-Luc Badoux
Objet : Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et de défense incendie au chemin de la Roche - Demande de crédit

Au vote, le Conseil communal de Grandvaux,
- vu le préavis municipal N°29/09, du 28 septembre 2009,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 49 voix, à l'unanimité



- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'une conduite de distribution d'eau et de défense incendie au chemin de la Roche ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 118'840.-
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - par la subvention de l'ECA de CHF 20'00.-
 - par un emprunt bancaire de CHF 98'840.- pour le solde, dans le cadre du plafond d'emprunts voté pour la législature en cours.
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 98'840.- sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 5'000.- par année, par le compte 810.331.929, la première fois au budget 2011. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 2'500.- selon les conditions actuelles.

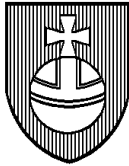
Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2009

Le Président

La Secrétaire

Jean-Luc Badoux

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE GRANDVAUX

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Grandvaux

Séance : 26 octobre 2009
Présidence: M. Jean-Luc Badoux
Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2010

Au vote, le Conseil communal de Grandvaux,
- vu le préavis municipal N°31/09, du 28 septembre 2009,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 49 voix, à l'unanimité



- **d'établir** un arrêté d'imposition pour l'année 2010 exclusivement ;
- **de maintenir** le taux communal d'impôts à **65%** ;
- **de reconduire** au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2009 pour l'année 2010.

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2009

Le Président

La Secrétaire

Jean-Luc Badoux

Eliane Fedrigo